

Objet : Désignation dans des emplois vacants ou disponibles de préfet des études ou directeur. Appel aux candidats – Secondaire supérieur.

Réseaux : Communauté française.

Niveaux et services : Tous niveaux

Période : 2012

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de plein exercice et de promotion sociale organisé par la Communauté française ;
- Aux directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air ;
- Au directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française ;
- Au directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française.
- Aux Administrateurs des Internats autonomes et des Homes d'accueil de l'enseignement organisé par la Communauté française.

<u>Circulaire</u>	Informatif	
<u>Emetteur</u>	Administration	A.G.P.E.
<u>Destinataire</u>	Tous niveaux	Réseau organisé par la Communauté française
<u>Contact</u>		
<u>Document à renvoyer</u>	Formulaire en annexe et copie des attestations de réussite.	
<u>Date limite d'envoi</u>		
<u>Objet</u>	Désignation dans des emplois vacants ou disponibles – Appel - Préfet des études ou directeur.	

Renvoi (s) :

Nombre de pages :

- annexes :

Mots clés : Appel – préfet des études ou directeur.

Objet : Désignation dans des emplois vacants ou disponibles de préfet des études ou directeur.
Appel aux candidats.

Je vous prie de trouver en annexe l'appel aux candidats à une désignation dans les emplois vacants ou disponibles de préfet des études ou directeur.

Puis-je vous demander de bien vouloir diffuser ces informations auprès des membres de votre équipe éducative concernés, en ce compris, les membres du personnel momentanément éloignés du service.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

Christian NOIRET,

Directeur général adjoint.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer de ce que le Gouvernement de la Communauté française a pris la décision de procéder à un appel aux candidats à une désignation dans un emploi de directeur en application de l'article 35, § 1^{er} du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs.

Le Gouvernement de la Communauté française invite donc les membres du personnel répondant aux conditions de l'article 8, alinéa 1^{er}, 1° à 4° du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection et de l'article 13 de ce même décret, à introduire une demande de désignation dans un des emplois vacants ou disponibles de la fonction de préfet des études ou directeur en mentionnant le nom des établissements où ils souhaitent être désignés.

Par « emploi vacant », il y a lieu d'entendre un emploi qui n'est plus attribué à titre définitif à un membre du personnel au plus tard le 31 octobre 2011.

Par « emploi disponible », il y lieu d'entendre :

- soit, un emploi non vacant, à savoir un emploi attribué à titre définitif à un membre du personnel qui est temporairement éloigné du service pour une année scolaire au moins ;
- soit, un emploi devenu vacant après le 31 octobre 2011, c'est-à-dire qui n'est plus attribué à titre définitif à un membre du personnel au plus tôt depuis le 01/11/2011.

Les emplois vacants de chef d'établissement sont repris sur la liste qui constitue l'annexe 1 à la présente circulaire et les emplois disponibles de la même fonction sont repris sur la liste qui constitue l'annexe 2 à la présente.

Ces listes ont été arrêtées par Madame la Ministre en charge de l'enseignement obligatoire.

Le présent appel s'adresse uniquement aux membres du personnel qui répondent aux conditions de l'article 35 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et sont détenteurs **d'au moins une attestation de réussite** aux formations à la fonction de préfet des études ou directeur.

Les conditions sont arrêtées à la date ultime d'introduction des candidatures. Seront toutefois prises en compte les attestations qui seront délivrées postérieurement dans le cadre des formations à la fonction de directeur du volet propre au réseau de la Communauté française qui sont organisées dans le courant du 1^{er} semestre de l'année 2012

L'article 35 du décret du 2 février 2007 fait également une distinction entre les détenteurs d'au moins trois attestations de réussite et ceux qui ne peuvent se prévaloir que d'une ou deux attestations et accorde une priorité à certains candidats.

1) Les membres du personnel détenteurs d'au moins trois attestations de réussite

Les candidats seront classés pour chaque établissement choisi selon le nombre d'attestations de réussite dont ils sont détenteurs, puis, selon leur ancienneté de service. Ils seront, ensuite, désignés selon l'ordre de ce classement, d'abord dans des emplois vacants et à défaut, dans des emplois disponibles. Les candidats ne peuvent indiquer d'ordre de priorité parmi les établissements auxquels ils souhaitent être désignés.

2) Les membres du personnels détenteurs d'une ou deux attestations de réussite

Lorsqu'aucun membre du personnel détenteur d'au moins trois attestations de réussite aux formations à la fonction de directeur ne s'est porté candidat à un emploi de la fonction concernée dans un établissement, le Gouvernement désigne un membre du personnel parmi les candidats qui sont titulaires d'une ou deux attestations de réussite aux formations à la fonction de directeur. Ces candidats sont classés, pour chaque établissement choisi, selon leur ancienneté de service.

3) Candidats prioritaires

En application des articles 35, § 2 al. 3 et 133, § 1^{er} du décret du 2 février 2007 précité, le membre du personnel peut bénéficier d'une priorité aux conditions suivantes :

- occuper un emploi qui a déjà fait l'objet d'un précédent appel ;
- occuper ce même emploi depuis ce précédent appel ;
- être titulaire de 5 attestations de réussite ;
- avoir introduit une demande de désignation dans cet emploi au moyen des annexes 3 ou 4.

4) Introduction des candidatures

Afin de répondre au présent appel, les membres du personnel sont invités à introduire leur demande de désignation au moyen des formulaires qui figurent en annexe et à renvoyer, par lettre recommandée à la poste, lesdits formulaires ainsi qu'une copie des attestations de réussite dont ils sont détenteurs (dans l'hypothèse où ces attestations n'auraient pas encore été communiquées à mes services) pour le 20 avril 2012 au plus tard, à l'adresse suivante :

**Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française,
bureau 3^E 353, 44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles**

La date du 20 avril 2012 constitue la date ultime d'envoi des candidatures, le cachet de La Poste faisant foi.

5) Explication des annexes

Annexes 1 et 2 :

L'annexe 1 reprend la liste des emplois vacants alors que l'annexe 2 reprend la liste des emplois disponibles.

Annexe 3 :

L'annexe 3 concerne les candidats désireux de faire valoir, dans un emploi vacant, la priorité mentionnée aux articles 35, § 2 alinéa 3 et 133, § 1^{er} du décret du 2 février 2007.

Annexe 4 :

L'annexe 4 concerne les candidats désireux de faire valoir, dans un emploi disponible, la priorité mentionnée aux articles 35, § 2 alinéa 3 et 133, § 1^{er} du décret du 2 février 2007.

Annexe 5 :

L'annexe 5 s'adresse aux candidats ayant rempli l'annexe 3 ou 4 dans l'hypothèse où il s'avère qu'après examen de leur dossier, ils ne peuvent se voir octroyer la priorité visée auxdites annexes.

Annexe 6 :

L'annexe 6 doit uniquement être remplie par les candidats qui n'entrent pas dans les conditions pour se voir accorder une priorité ainsi que par les candidats qui renoncent à faire valoir la priorité à laquelle ils peuvent prétendre.

Annexe 7 :

Enfin, l'annexe 7 doit être remplie par les candidats à une désignation dans plusieurs fonctions.

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de Mme Ilham CHOUGRANI (02/ 431.33.72, ilham.chougrani@cfwb.be) et M. Nicolas LIJNEN (02/413.31.84, nicolas.lijnen@cfwb.be).

ANNEXE 1

EMPLOIS VACANTS**Zone 1. Bruxelles**

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
AR KOEKELBERG	KOEKELBERG	035
AR WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	036

Zone 5. Verviers

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
AR Ecole d'Hôtellerie SPA	SPA	037

Zone 6. NAMUR

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
AR Jean Tousseul	ANDENNE	038
ITCF Dinant	DINANT	039
AR Baudouin 1er	JEMEPPE/SUR/SAMBRE	040

Zone 7. Luxembourg

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
AR BOUILLON-PALISEUL	BOUILLON	041

Zone 10. Charleroi-Hainaut-Sud

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
ITCF David LACHMAN	RANCE	042

ANNEXE 2**EMPLOIS DISPONIBLES****Zone 1. Bruxelles**

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
AR EVERE	EVERE	043

Zone 2. Brabant-Wallon

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
AR Paul DELVAUX	OTTIGNIES	044

Zone 5. Verviers

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
AR VERDI	VERVIERS	045

Zone 6. Namur

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
AR Adolphe SAX	DINANT	046

Zone 7. Luxembourg

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
AR BASTOGNE-HOUFFALIZE	BASTOGNE	047

Zone 9. Mons-Centre

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
AR	LA LOUVIERE	048

Zone 10. Charleroi-Hainaut-Sud

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
ITCF Erquelinnes	ERQUELINNES	049

ANNEXE 3

Demande de désignation en application de l'article 35, § 2 al. 3 et 133, § 1^{er} du décret du 2 février 2007,

MEMBRE DU PERSONNEL SOUHAITANT FAIRE VALOIR SA PRIORITE DANS UN EMPLOI VACANT DE LA FONCTION DE PREFET DES ETUDES OU DIRECTEUR

Le membre du personnel qui remplit le présent formulaire NE PEUT en aucun cas remplir les formulaires repris en annexe 4 et en annexe 6. Il y a lieu de remplir l'annexe 5 au cas où votre priorité ne serait pas reconnue.

Je soussigné(e),

NOM (nom de naissance si femme mariée) :

PRENOM : _____

Date de naissance : 1 **Tél :**

Matricule : **GSM :** /

Adresse électronique :

Adresse personnelle: _____

Code postal

Nommé(e) à titre définitif à la fonction (spécialité et niveau ou degré d'enseignement) :

.....
dans l'établissement suivant :

Détenteur de 5 attestations de réussite aux formations à la fonction de **préfet des études ou directeur**, demande à bénéficier de la priorité mentionnée aux articles 35, § 2 al. 3 et 133, § 1^{er} du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs.

Je suis désigné à titre temporaire de manière ininterrompue depuis le dans la fonction de **préfet des études ou directeur** dans l'établissement suivant :

•
et j'exerce toujours actuellement la même fonction dans le même établissement.

L'emploi que j'occupe est un emploi vacant figurant sur la liste reprise en annexe 1.

• **code de l'emploi**

J'introduis | je n'introduis pas¹ d'autre demande de désignation au moyen du formulaire repris en annexe 5.

Candidat à plusieurs fonctions, je remplis | je ne remplis pas le formulaire repris en annexe 7².

Date,

Signature,

¹ Biffer la mention inutile.

ANNEXE 4

Demande de désignation en application de l'article 35, § 2 al. 3 et 133, § 1^{er} du décret du 2 février 2007,

MEMBRE DU PERSONNEL SOUHAITANT FAIRE VALOIR SA PRIORITE DANS UN EMPLOI DISPONIBLE DE LA FONCTION DE PREFET DES ETUDES OU DIRECTEUR

Le membre du personnel qui remplit le présent formulaire NE PEUT en aucun cas remplir les formulaires repris en annexe 3 et en annexe 6. Il y a lieu de remplir l'annexe 5 au cas où votre priorité ne serait pas reconnue.

Je soussigné(e).

NOM (nom de naissance si femme mariée) :

PRENOM : _____

Date de naissance : 1 Tél :

Matricule : **GSM** : /

Adresse électronique :

Adresse personnelle : _____

Code postal _____

Nommé(e) à titre définitif à la fonction (spécialité et niveau ou degré d'enseignement) :

.....
dans l'établissement suivant :

Détenteur de 5 attestations de réussite aux formations à la fonction de **préfet des études ou directeur**, demande à bénéficier de la priorité mentionnée aux articles 35, § 2 al. 3 et 133, § 1^{er} du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs.

Je suis désigné à titre temporaire de manière ininterrompue depuis le dans la fonction de **préfet des études ou directeur** dans l'établissement suivant :

•
et j'exerce toujours actuellement ladite fonction dans le même établissement.

L'emploi que j'occupe est un emploi disponible figurant sur la liste reprise en annexe 2.

• **code** de l'emploi

Au cas où ma désignation à titre provisoire dans cet emploi prendrait fin, parce que cet emploi serait attribué par réaffectation, par rappel à l'activité de service ou pourrait être à nouveau occupé par son titulaire, je demande ma désignation dans l'(les) emploi(s)¹ qui, dans l'(les) établissement(s) suivant(s), n'aurai(en)t pas été attribué(s) conformément aux dispositions du décret du 2 février 2007 :

¹ Ces emplois figurent sur les listes reprises en annexe 1 et en annexe 2.

CODE EMPLOI	NOM DE L'ETABLISSEMENT

J'introduis | je n'introduis pas¹ d'autre demande de désignation au moyen du formulaire repris en annexe 5.

Candidat à plusieurs fonctions, je remplis | je ne remplis pas le formulaire repris en annexe 7.

Date,

Signature,

¹ Biffer la mention inutile.

ANNEXE 5

AUTRE(S) DEMANDE(S) DE DESIGNATION EMANANT D'UN MEMBRE DU PERSONNEL AYANT REMPLI LE FORMULAIRE REPRIS EN ANNEXE 3 OU EN ANNEXE 4 (dans l'hypothèse où il s'avèrerait que la priorité demandée ne peut lui être accordée)

Le membre du personnel qui remplit le présent formulaire NE PEUT en aucun cas remplir le formulaire repris en annexe 6.

Je soussigné(e),

NOM (nom de naissance si femme mariée) :

PRENOM : _____

Date de naissance : 1

Tél :

Matricule :

GSM :

Adresse électronique :

Adresse personnelle:

Code postal

Nommé(e) à titre définitif à la fonction (spécialité et niveau ou degré d'enseignement) :

.....
dans l'établissement suivant :.....

Détenteur de 5 attestations de réussite aux formations à la fonction de **préfet des études ou directeur**, j'ai rempli le formulaire repris en annexe 3 | annexe 4¹ que je joins au présent formulaire.

S'il apparaît cependant que je ne peux bénéficier de la priorité visée à l'article 35, § 2 et 113, § 1^{er} du décret du 2 février 2007, je demande ma désignation dans l'(les) emploi(s) vacant(s) dans l'(les) établissement(s) suivant(s)² :

CODE EMPLOI	NOM DE L'ETABLISSEMENT

¹ Biffer la mention inutile.

² Ces emplois figurent sur la liste reprise en annexe 1.

Mentionner le numéro de code de l'emploi et la dénomination exacte de l'établissement.

et, **à défaut**, je demande ma désignation dans l'(les) emploi(s) disponible(s) dans l'(les) établissement(s) suivant(s)¹ :

<u>CODE EMPLOI</u>	<u>NOM DE L'ETABLISSEMENT</u>

Date,

Signature,

¹ Ces emplois figurent sur la liste reprise en annexe 2, mentionner le numéro de code de l'emploi ainsi que la dénomination exacte de l'établissement.

ANNEXE 6

**Demande de désignation en application de l'article 35 du 2 février 2007,
MEMBRE DU PERSONNEL QUI NE BENEFICIE PAS D'UNE PRIORITE OU QUI,
BENEFICIAINT D'UNE PRIORITE, NE SOUHAITE PAS LA FAIRE VALOIR.**

Le membre du personnel qui remplit le présent formulaire NE PEUT en aucun cas remplir les formulaires repris en annexe 3 ou en annexe 4 ainsi que le formulaire repris en annexe 5.

Je soussigné(e),

NOM (nom de naissance si femme mariée) :

PRENOM : _____

Date de naissance : 1

Tél :

Matricule :

GSM :

Adresse électronique :

Adresse personnelle: _____

Code postal _____

Nommé(e) à titre définitif à la fonction (spécialité et niveau ou degré d'enseignement) :

.....
dans l'établissement suivant :

J'exerce actuellement la fonction de depuis
le dans l'établissement suivant :

Je suis détenteur de 1 / 2 / 3 / 4 / 5 (barrer les mentions inutiles) attestations de réussite aux formations à la fonction de **préfet des études ou directeur**, je remplis les conditions fixées par les dispositions de l'article 8 du décret du 4 janvier 1999 et demande ma désignation dans l'(les) emploi(s) vacant(s) dans l'(les) établissement(s) suivant(s)¹:

<u>CODE EMPLOI</u>	<u>NOM DE L'ETABLISSEMENT</u>

¹ Ces emplois figurent sur la liste reprise en annexe 1.

Mentionner le numéro de code de l'emploi et la dénomination exacte de l'établissement.

et, **à défaut**, demande ma désignation dans l'(les) emploi(s) disponible(s) dans l'(les)établissement(s) suivant(s)¹:

<u>CODE EMPLOI</u>	<u>NOM DE L'ETABLISSEMENT</u>

Candidat à plusieurs fonctions, je remplis je ne remplis pas le formulaire repris en annexe 7.

Date,

Signature,

¹ Ces emplois figurent sur la liste reprise en annexe 2, mentionner le numéro de code de l'emploi ainsi que la dénomination exacte de l'établissement.

ANNEXE 7

**MEMBRE DU PERSONNEL TITULAIRE DE PLUSIEURS BREVETS
ET CANDIDAT A PLUSIEURS FONCTIONS.**

Je soussigné(e).

NOM (nom de naissance si femme mariée) :

PRENOM : _____

Date de naissance : 1 Tél : Matricule : GSM : / Adresse électronique : Adresse personnelle: _____Code postal _____

Nommé(e) à titre définitif à la fonction (spécialité et niveau ou degré d'enseignement) :

..... dans l'établissement suivant :

Je suis détenteur de 1 / 2 / 3 / 4 / 5 (barrer les mentions inutiles) attestations de réussite aux formations à la fonction de **préfet des études ou directeur**, je remplis les conditions fixées par les dispositions de l'article 8 du décret du 4 janvier 1999 et j'ai introduit ma candidature à une désignation dans d'autre(s) fonction(s) que m'habitent à exercer mes autres attestations de réussite.

Avant que vous n'émettiez votre choix, il y a lieu de préciser à nouveau que, hormis le membre du personnel qui a pu faire valoir sa priorité dans l'emploi disponible qu'il occupe conformément à l'article 35, § 2 al.3 et 133, § 1^{er} du décret du 2 février 2007 et qui dès lors a renoncé à être candidat à un emploi vacant de la même fonction, les autres membres du personnel sont classés, pour chaque établissement choisi, selon leur ancienneté de service, et désignés selon l'ordre de ce classement, d'abord dans les emplois vacants et, à défaut, dans d'autres emplois disponibles et ne peuvent indiquer d'ordre de priorité parmi les établissements auxquels ils souhaitent être affectés (article 28, §2, alinéa 1^{er}, du décret du 4 janvier 1999).

Vous ne pouvez dès lors marquer votre préférence pour un emploi disponible d'une fonction et ensuite marquer votre préférence pour un emploi vacant de la même fonction.

Compte tenu des dispositions visées dans le texte en gras qui précède, je souhaite être affecté(e)
dans un

1^{ère} préférence :emploi vacant ou disponible | emploi vacant | emploi disponible¹de la fonction de²¹ Biffer deux des trois mentions² A compléter.

Il vous est loisible d'indiquer plus d'une fois la même fonction, à condition :

2^{ème} préférence :
emploi vacant ou disponible | emploi vacant | emploi disponible¹
de la fonction de².....

3^{ème} préférence :
emploi vacant ou disponible | emploi vacant | emploi disponible¹
de la fonction de².....

4^{ème} préférence :
emploi vacant ou disponible | emploi vacant | emploi disponible¹
de la fonction de².....

5^{ème} préférence :
emploi vacant ou disponible | emploi vacant | emploi disponible¹
de la fonction de².....

6^{ème} préférence :
emploi vacant ou disponible | emploi vacant | emploi disponible¹
de la fonction de².....

Il va de soi que si je peux être désigné conformément au(x) choix opéré(s) ci-dessus, ma(mes) candidature(s) aux autres emplois devra(devront) être considéré(es) comme nulle(s) et non avenue(s).

Date, Signature,

-
- de ne pas exprimer votre préférence pour un emploi vacant d'une fonction après avoir exprimé votre préférence pour un emploi disponible de la même fonction (se reporter à l'alinéa 2 du texte en gras) ;
 - de ne pas exprimer votre préférence pour un emploi disponible IMMEDIATEMENT APRES avoir exprimé votre préférence pour un emploi vacant de la même fonction, dans la mesure où, dans ce cas, il convient de choisir d'emblée la mention emploi vacant ou disponible (se reporter à l'alinéa 1^{er} du texte en gras).